
VISIOCLUB DE RENTRÉE 2023-2024



Fédération Française Roller
& Skateboard

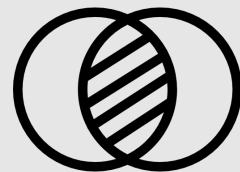
NOUVEAUTÉS MODULE SPORTIF

ÉVOLUTIONS DES ENTENTES

Cette saison, à la création d'une entente, **les clubs enregistrés devront valider leur intégration à la dite entente** depuis l'onglet « Validation des ententes ».

Retrouvez un tuto dédié sur l'espace documentaire [Gérer mon club](#) rubrique Gérer sa saison sportive > Rolskanet.

Filtre	Filtre Nom d	Filtre	Filtre D	Filtre F				
EDS15	E- HOCKEY CLUB VOIRON - RINK HOCKEY CLUB DE LYON	Entente Nationale Rink- Hockey	2 structures	1 discipline(s)	1 catégorie(s)	13/06/2023	31/08/2024	→ Valider HOCKEY CLUB VOIRON





Fédération
Française Roller
& Skateboard

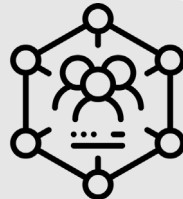
NOUVEAUTÉS MODULE SPORTIF

RAPPEL SAISIE DES EFFECTIFS

Vous avez la possibilité de **programmer un rappel de saisie des effectifs** lors de l'engagement d'une équipe. Un mail sera alors envoyé au correspondant de l'équipe au jour et à l'heure de votre choix.

C'est un **moyen sûr d'éviter notamment une pénalité.**

The screenshot shows a form titled "CORRESPONDANT DE L'ÉQUIPE" with a person icon. Below the title is a button labeled "Choix d'une personne" with a person icon, highlighted by a red box. Below this is a section titled "Rappel de saisie de l'effectif" with a calendar icon. Underneath are two dropdown menus: "Choix du jour de rappel" with the selected option "Choix d'un jour de la semaine" (highlighted by a red box), and "Choix de l'heure de rappel" with the selected option "Choix d'une heure" (highlighted by a red box).



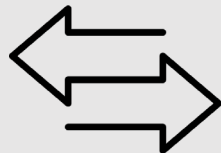
NOUVEAUTÉS MODULE SPORTIF

ENGAGEMENT SPORTIF

Lors de l'engagement sportif, il ne vous sera pas possible de finaliser la demande **si vous êtes en commande à l'acte.**

Il faudra alors remplir le [mandat de prélèvement SEPA](#), le signer et le retourner accompagné d'un RIB à l'adresse : ressources.developpement@ffroller-skateboard.com

Vous serez alors basculer en prélèvement si vos commandes sur rolskanet sont toutes soldées.





Fédération
Française **Roller**
& **Skateboard**

NOUVEAUTÉS MODULE SPORTIF

SÉLECTION D'ATHLÈTE

En cours de développement pour une utilisation entièrement dématérialisée sur la saison 2023-2024



NOUVEAUTÉS MODULE E-LICENCE

CERTIFICAT MÉDICAL : RAPPEL DES RÈGLES DE GESTION

Attestation QS Sport pour :

- Licences loisir et compétition des mineurs
- Licences loisir et éducateur sportif des majeurs

→ Valable pour 1^{ère} licence comme pour un renouvellement

Certificat médical compétition pour :

- Licences compétition et officiel de compétition des majeurs

→ Obligatoire pour une 1^{ère} licence et reconductible sur les deux saisons suivantes.

Certificat médical de surclassement pour :

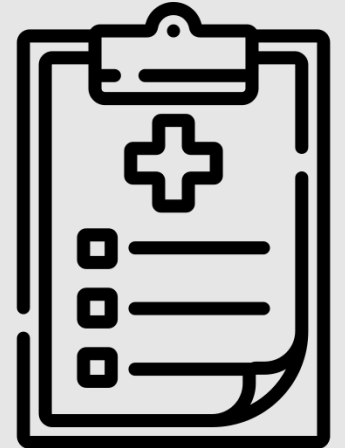
- Licence compétition avec simple surclassement des mineurs

A fournir chaque année.

Dossier médical de surclassement pour :

- Licence compétition avec surclassement senior et féminin

→ A fournir chaque année et envoyer l'adresse : competitions@ffroller-skateboard.com



NOUVEAUTÉS MODULE E-LICENCE

HONORABILITÉ : RAPPEL

L'honorabilité est une obligation d'ordre légal qui interdit à une personne d'exercer les activités d'éducateur sportif ou de dirigeant, si elle a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou certains délits.

Pour plus d'informations : [Décret n°2021-379 du 31 mars 2021](#)

PUBLICS CONCERNÉS : NOUVEAUTÉ

Pour rappel, la saison dernière étaient soumis au contrôle d'honorabilité les licences :

- Dirigeant
- Educateur sportif
- Ayant la notion d'encadrant de cochée

Cette saison, les **licences Officiel de compétition viennent se rajouter à la liste**. Il sera alors demandé de renseigner les données de nom de naissance et de lieu de naissance.



NOUVEAUTÉS MODULE E-LICENCE

DONNÉES ADMINISTRATIVES

NUMERO SIREN

Pour simplifier la démarche des Pass'Sport pour la saison 2023-2024, nous avons imposé **la saisie de votre numéro SIREN** lors de votre réaffiliation.

Ceci afin de vous n'avez plus à transmettre votre attestation d'affiliation sur votre compte asso.

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

Lors de prise d'affiliation, il vous sera demandé de **signer le contrat d'engagement républicain**. La fédération dispose d'un agrément jeunesse et sport.

De part votre affiliation, vous disposez aussi de cet agrément. C'est pourquoi vous devez approuver ce CER au regard du [décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021](#).

PROJET ASSOCIATIF

Nous avons aussi ajouter sur votre page d'informations club dans Rolskanet, la possibilité de **télécharger votre projet associatif**.



NOUVEAUTÉS MODULE E-LICENCE

HELLOASSO

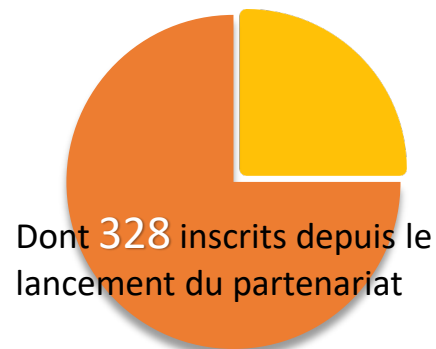


Les formulaires d'adhésion 2023-2024 remplis sur HelloAsso seront synchronisables sur Rolskanet à partir du 1^{er} septembre 2023.

Dans votre onglet « Préinscrire » et dans « Imports précédents », vous pouvez maintenant **filtrer par ordre alphabétique et voir la dernière saison de licence active** pour chaque import de personne.

QUELQUES CHIFFRES

550 clubs inscrits sur HelloAsso



1,7 M d'€

Collectés par ces clubs



NOUVEAUTÉS MODULE FORMATION

Cette saison, vous allez pouvoir vous inscrire sur les formations BIF et BEF 1 directement sur Rolskanet.

Un club pourra inscrire un candidat depuis son espace et payer les frais d'inscription.

Un licencié pourra s'inscrire en formation directement depuis son espace my.rolskanet.fr et payer ses frais d'inscription.

Un tuto est disponible dans l'espace documentaire [Gérer mon club](#) rubrique Gérer sa saison sportive > Rolskanet.

Ouverture du module : lundi 4 septembre 2023



RAPPEL DU CONTRAT MAIF

Dans le contrat est compris :

- **Une assurance « Responsabilité Civile Générale »** = sous condition d'avoir une licence ou un ATP (couverture moindre)
- **Une assurance « Responsabilité Civile Gestion Administrative »** = garanties les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile du club résultant d'une faute, omission ou négligence dans l'accomplissement des actes de gestion administratives.
- **Une assurance « Responsabilité Civile Médicale »** = garanties les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile encourue par les médecins, soigneurs et tout personnel paramédical agissant en qualité de préposé ou bénévole dans le cadre de la mission qu'ils ont reçue de la Fédération, les Ligues, les CDRS et les Clubs.
- **Une assurance « Responsabilité Civile Personnelle des Dirigeants »** = garanties les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile personnelle des dirigeants de droit et de fait qui peut leur incomber en raison des dommages subis par autrui résultant de fautes de gestion commises dans l'exercice de leurs fonctions de dirigeant.



POUR L'ACCUEIL DE PUBLICS NON LICENCIÉS

Périodes spécifiques :

- **Une période de rentrée sportive du 1^{er} septembre au 15 octobre** = tout pratiquant non licencié qui viendra essayer une activité au club sera couvert en dommages corporels.
- **Des évènements type** Sport en famille, journée sans voiture, journées “Tous en roller”, fête du sport = qui propose la même couverture en dommages corporels pour les participants non licenciés.

Pour les autres journées, les clubs peuvent passer par :

- **Des assurances à la journée nommées Rollerdays**. Vous trouverez un tuto dédié dans l'espace documentaire [Gérer mon club](#) rubrique Assurance.
- **La souscription de garanties pour manifestation ponctuelle ou pour 10 manifestations par an**. Ces options sont disponibles dans le guide d'assurance téléchargeable dans l'espace documentaire [Gérer mon club](#) rubrique Assurance.



PROTOCOLE D'ACCORD SACEM



sacem

La convention passée avec la SACEM depuis 1995 est caduque.

Après envoi d'un nouveau protocole d'accord, nous avons étudié les nouveaux tarifs, réductions et obligations qui nous sont proposés. Nous avons réalisé une étude sur le bénéfice de signer cet accord pour les clubs.

Après étude, **il n'y a pas d'intérêt à signer ce nouveau protocole.** A partir du 1^{er} septembre 2023, il n'y aura plus de tarif auprès de la SACEM essentiellement sur les forfaits annuels de club amateur. Cela n'a pas de grande incidence sur les déclarations concernant les manifestations ponctuelles.



PASS'SPORT

Les codes Pass'sport 2023 seront **transmis par mail aux bénéficiaires à la fin aout 2023**. Tous les codes 2022 sont inactifs, le code 2023 aura un format différent de l'an passé.

Pour rappel sont éligibles les bénéficiaires de :

- L'allocation de rentrée scolaire,
- L'allocation d'éducation de l'enfant handicapé,
- L'allocation aux adultes handicapés,
- Les étudiants boursiers

PASS'SPORT

Quelques recommandations :

1. Faire une communication générale

- Apposez les affiches Pass'Sport dans votre(s) lieu(x) de pratique
- Faîtes une communication sur vos réseaux

2. Informer individuellement chaque jeune

- Demandez systématiquement aux jeunes qui s'inscrivent s'ils sont éligibles au Pass'Sport

3. Appliquer immédiatement la déduction de 50€ lors de l'inscription, contre la remise du code individuel au nom de l'enfant

4. Pour les inscriptions ou pré-inscriptions prises entre début juin et fin août 2023

- Appliquez la réduction et demandez un chèque de caution de 50€ que vous restituerez lors de la transmission du code individuel.

PASS'SPORT

Ci-dessous le lien concernant les outils de communication mis à disposition :

<https://www.pass.sports.gouv.fr/ressources-et-relais-dinformations/les-outils-de-communication-mis-a-disposition-par-le-ministere-des-sports-et-de-jop/>

2H DE SPORT AU COLLÈGE

Le dispositif « 2h de sport au collège » offre de nouvelles opportunités d'activités physiques, ludo-sportives, à des collégiens éloignés d'une pratique régulière.

Elles se déroulent sur l'année scolaire ou sur une ou plusieurs périodes de 6 à 8 semaines, en temps périscolaire, en fonction des créneaux identifiés par les collèges.



2H DE SPORT AU COLLÈGE

L'objectif est de :

- Lutter contre la sédentarité et le décrochage sportif des adolescents
- Mobiliser les jeunes les plus éloignés de la pratique, notamment les jeunes filles et les collégiens en situation de handicap
- Nouer des liens entre les clubs et les établissements, sans concurrencer l'EPS ou la pratique en AS
- Proposer des activités innovantes, ludiques et qui sont passerelles vers d'autres disciplines 2h supplémentaires de sports au collège

Effets attendus :

- améliorer le bien-être et la santé des collégiens, lutter contre le décrochage sportif des 10-15 ans, renforcer la continuité éducative entre le collège et les clubs.

Sur le temps périscolaire, dans l'emploi du temps des élèves

En complément de l'EPS, de l'offre de l'AS et de l'offre « classique » des clubs sportifs.



2H DE SPORT AU COLLÈGE

Le financement

- Prise en charge de l'expérimentation par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et paralympiques
- Base d'un forfait 100 par séance de 2 h pour un groupe de 20 élèves
- Remboursement du club après déclaration sur Le Compte Asso

700 collèges pour la rentrée 2023/2024

<https://www.sports.gouv.fr/2-heures-de-sport-en-plus-au-college-1988>



2H DE SPORT AU COLLÈGE

Des outils pour vous accompagner



<https://ffroller-skateboard.fr/2h-de-sport-au-college/>

2H DE SPORT AU COLLÈGE

Inscrivez-vous sur le site [démarches-simplifiees.fr](https://demarches-simplifiees.fr)



NOUVEAU LABEL

3 types de label

Club Labellisé Skateboard

Club Labellisé Roller

Club Labellisé Trottinette*

**Dispositif en cours de réalisation. Pour toute demande, adressez un mail à labellisation@ffroller-skateboard.com*



LABELS 2023

Eligibilité

Pour participer à cette nouvelle campagne de labellisation, votre club doit auparavant :

1. Être à jour de ses **cotisations** à la FFRS, à sa ligue et son comité départemental
2. Licencier tous ses membres réguliers
3. Disposer d'un **projet associatif** (dépôt sur ROLSKANET)
4. Déposer ses **documents annuels** sur ROLSKANET (Procès-verbal Assemblée Générale (AG) + BILAN)
5. Avoir un minimum de **30 licenciés** dans le label demandé : en roller / skateboard ou trottinette



LABELS 2023

9 critères

3 critères obligatoires

1 – Offre école

2 – Formation

3 - Qualité d'encadrement

6 critères facultatifs

4 – Vie fédérale

5 – Offre de pratique : accès à la compétition

6 – Offre de pratique : non-compétitive, de loisir

7 – Politiques publiques : offre et engagement citoyen

8 – Matériel et équipement

9 – Co-organisation ou/et organisation évènements et/ou compétitions



LABELS 2023

3 niveaux de labellisation

En fonction : du nombre de critères et d'éléments par critères validé

Au moins 4 critères *

★ CLUB LABELLISE 1 ETOILE

Ce premier niveau de label est accessible. Il est le reflet d'un club organisé qui propose au minimum une école structurée et encadrée. Le club mise sur l'avenir en proposant une offre de pratique et en formant des moniteurs.

Au moins 5 critères avec 2
éléments *

★★ CLUB LABELLISE 2 ETOILES

Le club est structuré et propose une offre variée et régulière encadrée par des moniteurs diplômés. Sa taille lui permet d'être dans les 50% des plus gros clubs de la fédération.

Au moins 7 critères avec 3
éléments *

★★★ CLUB LABELLISE 3 ETOILES

Le club est très structuré et participe au rayonnement de la discipline. Il est encadré par des professionnels et propose une offre de pratique variée. Sa taille le positionne dans les 25% des plus gros clubs de la fédération.





Fédération
Française Roller
& Skateboard

NOUVEAU LABEL

CALENDRIER :

- Sept 2023 → Saisie des demandes
- Oct/Nov 2023 → Traitement par les services et validation par les ligues régionales
- Déc 2023 → Annonce des clubs labellisés

DURÉE :

- Les labels sont obtenus pour 2 ans.
- Une campagne de labellisation sera faite tous les ans.

DEMANDEZ VOTRE LABEL

- Formulaire de demande de label « Club labellisé roller » : [cliquez ici](#).
- Formulaire de demande de label « Club labellisé skateboard » : [cliquez ici](#).
- Formulaire de demande de label « Club labellisé trottinette » : contactez labellisation@ffroller-skateboard.com



MA PETITE SPONSO

L'application qui permet aux particuliers et aux professionnels de gagner à soutenir le sport amateur.

Pour les licenciés :

- Choisir un club de cœur
- Pour chaque achat, 3 options
 - Garder 100% du remboursement
 - Faire 50/50 avec le club
 - Donner 100% au club

Pour les clubs :

- Capturer de nouvelles recettes
- Renforcer les contreparties
- Obtenir des outils simples et efficaces

